

## 10 Faits divers &amp; Justice

A la suite d'une pluie torrentielle dans la région de Cocobeach

## Une quinzaine de familles à la belle étoile

SCOM

Libreville/Gabon

**PLUSIEURS** habitants de Cocobeach, chef-lieu du département de la Noya, dorment à la belle étoile depuis le 21 décembre 2017. Et pour cause, la forte pluie qui s'est abattue dans cette localité ce jour-là a fait d'importants dégâts matériels et laissé 14 familles sans toit.

En effet, jeudi dernier, il tombait des cordes accompagnées de vents violents sur cette localité de la province de l'Estuaire. Lesquels ont arraché plusieurs



L'église catholique de Cocobeach dont la toiture a été emportée.

toits d'habitations. L'église catholique locale compte parmi les bâtiments ayant

subi de graves dommages. Le centre médical aussi, où la toiture des logements



Vue partielle des dégâts causés au centre médical.

des infirmiers a subi le même sort. Non loin de la commune, les habitants du

village Bengola n'ont pas échappé à la colère de la nature.

Jusqu'à hier, aucune mesure concrète n'avait été prise par les autorités locales, en vue de répondre aux besoins les plus pressants des sinistrés. Certains sans-abri doivent, pour l'instant, leur salut à la solidarité de leurs proches, qui ont bien voulu les loger chez eux. Mais pour combien de temps ? Il revient donc aux responsables de la préfecture, de la mairie et du Conseil départemental de dresser rapidement un état des lieux, de sorte qu'une réponse soit rapidement apportée aux victimes.

## Viol sur mineure à Mouila

## Il abuse de sa belle-sœur de 11 ans

FN

Mouila/Gabon

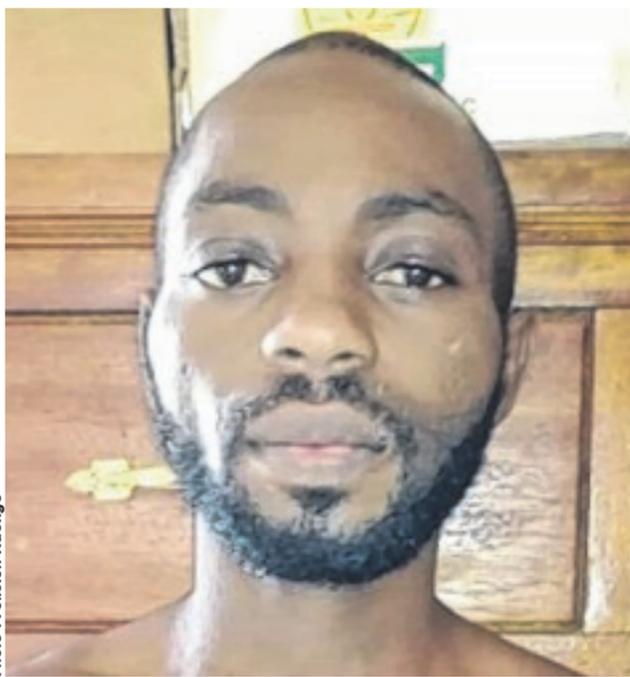
**Profitant de l'absence de sa compagne, Lino Lekosso n'hésitait pas à assouvir sa libido sur la gamine. Jusqu'au jour où il a été pris en flagrant délit par son amante. Dans leur chambre à coucher. Récit d'une ignominie.**

**LINO** Lekosso, alias Panol, Gabonais de 27 ans, employé comme chef d'équipe à la société Palm Olam de Mouila, a été interpellé, le jeudi 14 décembre dernier, au quartier Dourouni, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila, par la Police d'investigations judiciaires (Pij). Il lui est reproché d'avoir commis des viols à répétition sur J. E., 11 ans, sœur cadette de sa concubine, également employée dans la société agro-industrielle.

Le jour où tout bascule, A. B. Moundendé, compagne de Lokosso, revient du marché, où elle s'est rendue pour effectuer les courses. En entrant à la maison, elle est désagréablement surprise de trouver Lino Lekosso et sa petite sœur confortablement assis sur le lit de la chambre conjugale.

Sur ces entrefaites, J. E. s'enfuit et va se réfugier dans une autre pièce de la maison. Le concubin, lui, reste tout simplement médusé.

La dame demande des explications, mais la gamine et son homme la tournent en bourrique. Mme Moundendé, qui soupçonnait déjà une entourloupe relativement au changement de comportement de sa cadette, décide d'alerter leur sœur aînée commune, pour tirer l'affaire au clair. Pressée de questions, J. E. fond en larmes, avant de faire l'abominable révéla-



Le beau-frère présumé indélicat.

tion: son beau-frère et elle ont souvent des rapports intimes. L'enfant raconte qu'elle aurait été violée à plusieurs reprises par l'adulte. Ces abus sexuels

survenaient particulièrement en fin de mois, d'autant que le présumé violeur achetait le silence de la victime avec de l'argent. « Il m'a aussi menacée

de mort, au cas où je venais à parler de notre relation », aurait confié J. E. au cours de ces confidences.

Il n'en fallait pas plus pour que les deux sœurs de la gamine saisissent les autorités judiciaires. Suite à une plainte initiée à leur initiative, Lino Lekosso est mis aux arrêts par les éléments de l'antenne provinciale de la Police d'investigations judiciaires de Mouila.

Dans un premier temps, le violeur présumé nie d'abord les faits, avant d'avouer. Mais il confiera aux Officiers de police judiciaire (OPJ) n'avoir abusé de sa petite belle-sœur qu'à deux reprises...

Finalement, Lino Lekosso a été placé par un juge d'instruction sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila, pour présomption de viol sur mineure de moins de 15 ans. Il sera fixé sur son sort lors d'un procès à venir.

## Lutte contre les stupéfiants à Ndjolé

## Ghislain Indo rejoint ses complices en prison

LBON

Libreville/Gabon

**LES** éléments de la brigade de gendarmerie de Ndjolé viennent finalement de confondre Ghislain Indo, gabonais, la quarantaine révolue. En effet, cité comme dealer par Assoumou Allogho et Jean Ovono Ella – ce dernier est enseignant d'espagnol au lycée Excellencia (lire l'Union du lundi 18 décembre 2017) –, son domicile avait été fouillé par des enquêteurs. En vain, ces derniers n'y retrouvant pas la moindre trace de chanvre indien. D'où d'ailleurs sa remise en liberté par le parquet de Lambaréné.

Mais, ce que Ghislain Indo



Le dealer présumé a été pris avec...

ne savait pas, en sortant des locaux du tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, c'est que les pandores n'avaient pas lâché prise à propos de ce dossier. Leur insistance

vient de payer, car le présumé trafiquant de drogue a été de nouveau interpellé, le mardi 12 décembre courant.

Ce jour-là, les Officiers de police judiciaire (OPJ) reçoivent dans leur unité des



... plusieurs cuisses de cannabis retrouvées lors de la perquisition de sa demeure.

renseignements capitaux de la part d'une personne de bonne volonté. Cette même source leur apprend que Ghislain Indo vient de s'approvisionner en chanvre indien.

Dans les minutes qui sui-

vent, les enquêteurs mettent en place une souricière. De l'argent est remis à un indic, dans le but de simuler l'achat de deux cuisses de cannabis auprès du suspect. Au moment de la transaction, Ghislain Indo est pris en flagrant délit de vente de stupéfiant par des pandores en civil. Puis, une nouvelle perquisition est effectuée chez lui, au sortir de laquelle les OPJ découvrent une trentaine de cuisses de chanvre indien.

Au terme de la garde à vue, le présumé dealer a été écroué par le parquet au pénitencier de la ville du Grand-Blanc. Ghislain Indo a rejoint ses complices Assoumou Allogho et Jean Ovono Ella. Ceux qui l'ont livré.

## Faits d'ailleurs

## Côte d'Ivoire/Treichville : il tombe de son immeuble d'habitation et se tue

UNE mort brutale et violente a été donnée de vivre, à l'Avenue 4, Rue 13, à Treichville. Il s'agit d'une chute mortelle, du haut d'un immeuble, dont la victime est un ouvrier exerçant au Port autonome d'Abidjan. Le malheureux serait un ressortissant nigérian, la trentaine révolue, répondant au nom d'Alassane Mahamane.

## Maroc/Chtouka Aït Baha : elle tue son bébé juste après l'accouchement

POUR infanticide, une jeune fille de vingt-deux ans a été arrêtée, dernièrement, par les éléments de la gendarmerie de la région d'Aït Amira relevant de la province de Chtouka Aït Baha. C'est sa mère qui n'était pas au courant de sa grossesse, qui a alerté les gendarmes dès qu'elle a découvert par hasard le corps sans vie du nouveau-né. Soumise aux interrogatoires, la jeune fille a avoué avoir étouffé mortellement le bébé, qu'elle venait de mettre au monde, à la suite d'une relation extraconjugale.

## Tunisie : un mari jaloux tue sa femme

Selon le porte-parole du district de la garde nationale de Monastir, les agents de la garde nationale de Menzel Farsi ont arrêté un homme ayant poignardé son épouse avec un couteau dans la délégation de Moknine. L'assassin âgé de 45 ans a déclaré que le comportement de sa femme était devenu suspect. Toute chose qui l'aurait poussé à la tuer. Il est en état d'arrestation, en attendant sa comparution devant la justice. La victime avait 42 ans et mère de trois enfants.

Rassemblés par COE